

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES  
– EXERCICE FINANCIER 2025 (2024-10)**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2025 (2024-10);*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 décembre 2024.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date du **1<sup>er</sup> janvier 2025** et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 3 décembre 2024

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Claudia Vega

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Claudia Vega, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l'avis public concernant l'adoption et l'entrée en vigueur du *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2025* (2024-10), a paru le 3 décembre 2024 sur le site Internet de l'arrondissement et a été affiché au bureau d'arrondissement le même jour.

Fait à Montréal, le 3 décembre 2024

La secrétaire d'arrondissement,

Claudia Vega